



Question écrite : 2938

Utilisation des infrastructures existantes pour dispenser les heures d'éducation physique à Delémont, quelles mesures à court terme ?

Le postulat No 315 de Bernard Tonnerre a fourni des informations intéressantes en ce qui concerne les besoins en salles de sports ainsi que les heures dispensées à l'extérieur ou non dispensées pour la ville de Delémont.

Ainsi, on constate qu'il faudrait, dans l'idéal, construire 3 halles de sport pour pallier au manque de surface et ainsi respecter la loi fédérale. Cela correspond à 107 périodes hebdomadaires.

Dans les solutions à court terme, le Gouvernement propose d'utiliser le potentiel d'optimisation des salles de sport existantes. On mentionne la Croisée des Loisirs, la salle de sport de la Fondation rurale interjurassienne, le forum Biwi à Rossemaison.

Au vu de la situation des comptes de l'Etat et de la marge de manœuvre réduite dans les investissements en nouvelles infrastructures mes questions au Gouvernement sont les suivantes :

- 1) Combien d'heures hebdomadaires ne sont pas dispensées actuellement faute de place ?
- 2) A combien estime-t-on le coût de construction d'une halle de sport proche des écoles à Delémont ?
- 3) Quels seraient les coûts d'aménagement et de location des salles existantes ?
- 4) Quels sont les critères objectifs qui ont fait que ces infrastructures n'ont pas été utilisées à ce jour ?
- 5) Est-ce que l'avis du corps enseignant est un critère objectif prépondérant dans le choix de la salle de sport existante ?

Le 27 septembre 2017

Au nom du groupe PLR

Yann Rufert

